

Consommation : le gouvernement planche sur un « panier anti-inflation » de vingt produits

Le gouvernement travaille avec la grande distribution sur un « panier anti-inflation » composé d'une vingtaine de produits de grande consommation, a appris le 15 janvier l'AFR confirmant une information du journal Le Parisien. Les distributeurs s'engageraient à vendre ces produits de première nécessité « presque à prix coûtant », indique le ministre de l'industrie. « L'idée, c'est d'avoir un socle de produits de première nécessité dont les prix sont les plus bas possible », précise la source ministérielle. Produits d'hygiène, produits laitiers, pâtes, produits frais... Interrogée par l'AFP, la FCD (distributeurs) indique n'avoir

reçu « aucune proposition du gouvernement à ce stade », hormis une invitation à une réunion. S'il voit le jour, le dispositif s'appliquera à « une vingtaine de références sur 20 000 à 30 000 références en magasin », ce qui ne devrait pas pénaliser excessivement les marges des distributeurs, souligne le ministre. Il ajoute que le « panier anti-inflation » n'a rien à voir avec le chèque alimentaire ».

La Grèce a instauré un dispositif similaire sur une cinquantaine de produits depuis le mois de novembre : le « panier ménager ». Les distributeurs grecs ont l'obligation de le mettre en place. Le projet, porté par la ministre déléguée au Commerce,

Olivia Grégoire, pourrait voir le jour en mars, selon les informations du Parisien. Cette proposition de la ministre est « surréaliste », a réagi le président de la FNPL (producteurs de lait FNSEA) en conférence de presse le 17 janvier. « Elle ne serait entendable que si on faisait la même chose avec nos coûts de production », poursuit-il. Le syndicat demande au gouvernement de « clarifier sa position », soulignant « un manque de cohérence entre les positions du ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Économie » sur la rémunération de l'amont agricole.

Agrapresse du 20/01/2023
n°3873